



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 21 JUIN 2017

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 42 sont présents 7 excusés et 1 absent

Quorum: 26 Majorité absolue : 22

Municipalité: présente Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2017

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Elections réglementaires, à savoir :
 - 7.1 Election du Président
 - 7.2 Election du 1^{er} Vice-président
 - 7.3 Election du 2^{ème} Vice-président
 - 7.4 Election des Scrutateurs
 - 7.5 Election des Suppléants
 - 7.6 Election de la Commission de gestion
 - 7.7 Election de la Commission des finances.
8. Préavis municipal no 08/2017 - Comptes 2016.
 - 8.1 Rapport de gestion
 - 8.2 Rapport d'activité
 - 8.3 Présentation des comptes et discussion
 - 8.4 Adoption du rapport de gestion
 - 8.5 Adoption des comptes 2016.
9. Préavis municipal no 07/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 1'416'000.- TTC pour l'aménagement d'un parc central, la réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny.
10. Rapport de la commission ad hoc concernant la pétition du 8 mars 2017 au sujet de la Route de l'Eglise
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2017

Le Président passe la parole à la Syndique, Mme Odile DECRE, qui demande la modification suivante:

Page n° 17, 9^{ème} & : dernière phrase « un budget social » doit être remplacé par « par le budget « social ». La phrase devient : « Il n'y aura donc pas d'incidence sur la taxe puisque ce coût sera supporté **par le budget « social »** ».

Arrivée à 19h20 de Mesdames Thérèse DITTLI, Michèle LUYET ainsi que de Messieurs Ernesto STAHL et Christian PETER. La majorité absolue passe à 21.

Mme Danièle BRAUN signale qu'elle n'a pas reçu le procès-verbal du 5 avril 2017 avec la convocation.

Le Président rappelle que le procès-verbal a été envoyé avec la convocation du Conseil du 17 mai 2017 (annulé ensuite).

Le procès-verbal corrigé de la séance du 5 avril 2017 est accepté avec 8 abstentions et sans avis contraire.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes :

4.1 Sortie du Conseil du 3 juin 2017

Il remercie toutes les personnes qui ont pris part à cette belle sortie.

4.2 Envoi des annexes à la convocation par e-mail

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la liste auprès de la Secrétaire.

4.3 Vacations (boucllement 1^{er} semestre 17)

Les Présidents des Commissions et Délégations sont priés de retourner les formulaires ad hoc à la Secrétaire jusqu'à fin juin 2017.

4.4 Visite guidée du nouveau Parlement vaudois

Le Président a représenté le Conseil communal lors de cet événement organisé à l'intention des Présidents des Conseils communaux vaudois. Une présentation très intéressante a été faite par le Président de la Cour des Comptes sur le financement des associations intercommunales.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

M. René BRAUN, Président de la Commission de l'aménagement, rappelle qu'à deux reprises celle-ci a demandé l'organisation d'une séance d'information sur l'aménagement du territoire en

général sur la Commune de Commugny (historique, aménagements futurs, etc.). Il souhaite obtenir une réponse de la part de la Municipalité.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, précise qu'il s'agit d'un oubli et que des dates seront proposées prochainement.

Mme Thérèse DITTLI donne les informations suivantes :

5.1 Association intercommunale du réseau pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (AJET)

Les comptes 2016 ont été approuvés le 18 mai 2017. Le coût moyen à la charge de la Commune se monte à frs. 176.39/ habitant.

5.2 Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte (ASCOT)

Les comptes 2016 ont été approuvés le 16 mai 2017. Le coût moyen à la charge de la Commune est de frs. 527.20/habitant.

Les rapports annuels 2016 des deux Associations précitées seront transmis au Président prochainement.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui fait savoir :

6.1 Assemblée des Syndics du District de Nyon

Aucune séance n'a eu lieu depuis le dernier Conseil communal.

6.2 Assemblée des Syndics de Terre Sainte (ASTS)

La dernière réunion s'est tenue le 7 juin 2017 à Tannay. Il a été discuté, entre autres, de la requalification de la RC1 et de la mise en place de mesures spéciales pour harmoniser les déplacements des pendulaires durant les travaux, ainsi que de la péréquation, de l'évolution des comptes communaux et des taux d'impôt.

6.3 Administration

Le poste d'employé communal pour la voirie a été attribué à M. David GRANGIER et M. SHASHIVARI ne fait plus partie du personnel.

La Préposée au Contrôle des habitants, Mme Françoise AESCHLIMANN, partira à la retraite au 30 juin 2017 après dix-neuf ans d'activité au sein de l'Administration et treize ans comme Secrétaire du Conseil communal. C'est un « pilier » qui s'en va. Mme Vivianne HAENNY reprend le poste de Préposée du Contrôle des habitants et Mme Magali SOMMER celui d'Adjointe dès le 1^{er} juillet 2017.

Suite au départ annoncé au 31 juillet prochain de M. Quentin POMMAZ, le poste d'Adjoint administratif est à repourvoir.

6.4 Finances

6.4.1 Festivités du 25^{ème} anniversaire du collège des Rojalets

La fête organisée par ARSCO SA a rencontré un grand succès tout au long de la journée et a permis à de nombreux anciens élèves de se retrouver. Elle s'est avérée belle et réussie.

6.4.2 Lancement d'un projet de chauffage à distance à Coppet

Il découle d'un partenariat entre Romande Energie-Services SA, la société immobilière ARSCO SA et les Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE). L'énergie des eaux issues des rejets de la STEP de Commugny sera valorisée pour alimenter un chauffage à distance sur le territoire de la Commune de Coppet. Ce réseau alimentera plusieurs habitations, le Centre sportif des Rojalets ainsi que trois collèges : de Terre-Sainte (Rojalets), Necker (Chaucey) et du Greny, ainsi que le bâtiment de la Doye (Direction de l'Etablissement primaire).

Les travaux devraient débuter cet été. La Municipalité tiendra le Conseil informé de leur avancement.

6.4.3 Parking des Rojalets

Des mesures ont été prises pour lutter contre le parking sauvage le long de la route du Jura. Elles seront mises en place étape par étape. Un point sera fait à la rentrée.

6.4.4 Collecte des encombrants (char attelé)

La Syndique revient sur la question posée par Mme A. HESS (05.04.17) et confirme que cette solution coûte moins cher puisque la prestation est proposée par une association à but social donc supportée par le budget « social ». En cas de recours à des prestataires (camions) le coût aurait été attribué au poste 450 « ordures ménagères » et répercuté sur la taxe. Elle précise que les montants pour la solution « camion » pour 2013/2014/2015 se situent plus ou moins entre CHF 39'000.-- et 44'500.-- HT et pour celle du « char avec les chevaux » à CHF 36'750.-- HT.

6.4.5 Manifestations

1) Fête nationale (1^{er} août)

Le concert de cors des Alpes sera reconduit cette année. Le nom de l'orateur invité restera secret afin de créer un effet de surprise.

2) Saucissons à la braise

Cette manifestation se tiendra le mercredi 2 août 2017 devant le Stand de tir.

3) Fête au village – Course de caisses à savon

Elle est fixée au samedi 2 septembre 2017.

4) Festival Mme de STAEL

Un certain nombre de manifestations débiteront au 1er juillet 2017. Pour plus d'informations se référer au site internet : www.festivaldestael.ch

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, fait savoir :

6.5 Structures d'accueil parascolaire (UAPE)

Le nombre d'enfants inscrits dans les UAPE pour l'année prochaine est au complet.

6.6 Centre de loisirs des jeunes la BARAKA

L'animatrice prendra son congé maternité fin juillet. L'autre animateur assurera seul les deux premières semaines des vacances d'été ensuite une assistante UAPE viendra lui donner un coup de main.

6.7 Ecole

L'école finira le vendredi 30 juin 2017 (compris) et les promotions auront lieu le jeudi 29 juin 2017.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, signale :

6.8 Cours d'eau du Greny

Les documents transmis avec la convocation sont ceux obtenus lors de la sortie du Conseil le 3 juin 2017.

6.9 Aménagement du territoire

Suite à un jugement du Tribunal cantonal prononcé en défaveur de la Commune, l'installation de pompe à chaleur devra, dorénavant, faire l'objet d'une enquête publique complète.

6.10 Golden Festival

La 5^{ème} édition de ce Festival gratuit se déroulera du 29 juin au 1^{er} juillet 2017 à Arnex-sur-Nyon. Des « flyers » sont distribués aux Conseillers.

M. Harry SCHAUB, Municipal, indique :

6.11 Sécurité

1) Vols par effraction

Les chiffres bruts reçus du Canton de Vaud montrent que les vols par effraction ont diminué de trente-huit pour cents à Commugny. Ceci est lié à une bonne collaboration entre la Gendarmerie vaudoise, le Poste de Police mobile, la société SDS, les Gardes-frontière, la Police des CFF et la Gendarmerie française.

2) Défibrillateur automatique externe (entrée du parking de la Maison de commune)

La séance de présentation du 3 mai 2017 (Samaritains de Nyon) a rencontré un grand succès. Les participants ont reçu beaucoup d'informations et ont pu s'exercer en situation réelle. L'expérience devrait être renouvelée au printemps prochain. M. H. SCHAUB, Municipal, rappelle que les Conseillers sont les bienvenus.

M. Michel GOLAY, Municipal, signale :

6.12 Réaménagement du carrefour de la Laiterie

Suite au retrait du préavis, la Municipalité a rencontré la Commission des routes à deux reprises et a décidé de prendre de nouvelles mesures provisoires. Un tout ménage sera distribué pour expliquer ces modifications.

6.13 Aménagement routier

Un revêtement phono-absorbant devra être posé à la route de Coppet et fera l'objet d'un prochain préavis.

6.14 Collecte des déchets encombrants

Les deux dernières collectes de déchets ont donné entière satisfaction.

7. ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) ET D'UN VICE-PRESIDENT(E)

En préambule, le Président donne lecture de sa lettre de démission du Conseil avec effet au 22 juin 2017 motivée par son prochain déménagement.

7.1 Election du Président

M. Thierry DEHAYNIN est élu par acclamation.

7.2 Election du 1^{er} Vice-Président

M. Christian LOWE est élu par acclamation.

7.3 Election du 2^{ème} Vice-Président

Mme Geneviève WALTER est élue par acclamation.

7.4 Election des scrutateurs

Mme Lisset MARZARI est élue par acclamation

M. André WIESEL est réélu par acclamation.

7.5 Election des suppléants

Mesdames Emmanuelle COULON et Floriane DECURNEX GONZALEZ sont élues par acclamation

7.6 Election de la Commission de gestion

Le Président rappelle qu'il s'agit de la Commission la plus importante du Conseil communal puisque elle dispose du plus grand pouvoir de contrôle et d'investigation sur la gestion de la Commune. Son travail se concentre principalement sur les mois de mai et juin (présentation des comptes et du rapport de gestion annuel). Il insiste sur le fait que la présence et l'engagement de ses membres sont déterminants pour le bon fonctionnement du Conseil communal.

Mesdames Lisset MARZARI et Alexandra HESS sont élues par acclamation

Mme Luminita STANESCU, Messieurs Christophe CLERC et Norbert KALTENRIEDER sont réélus par acclamation.

7.7 Election de la Commission des finances

Le Président souligne l'importance de cette Commission qui est appelée à se prononcer sur pratiquement chaque préavis. Il insiste particulièrement sur le fait que ses membres doivent participer activement pour garantir son bon fonctionnement.

M. René BRAUN est élu par acclamation

Mme Michèle LUYET, Messieurs Charles CLARIS, Cyrill SCHULER et Emanuel WEISSKOPF sont réélus par acclamation.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 08/2017 CONCERNANT LES COMPTES 2016

Le Conseil accorde la parole à l'unanimité à M. Michel JACCARD, Boursier communal.

Le Président explique la procédure qui sera suivie à savoir présentation des comptes par la Municipalité et le Boursier chapitre par chapitre avec possibilité pour les Conseillers de poser des questions spécifiques sur chaque chapitre. Ensuite, lecture du rapport de la Commission de gestion, puis ouverture du débat général sur les comptes et le rapport de la Commission de gestion.

8.1/2/3 Rapport d'activité, présentation des comptes et discussion

La parole est donnée à la Municipalité et au Boursier.

La Syndique rappelle que les tableaux qui sont présentés ci-après figurent dans les documents envoyés avec la convocation.

.Tableau 1- revenus

Ce document ne suscite aucune remarque particulière.

. Tableau 2 – dépenses

Pas de question.

. Evolution des comptes d'investissements

Le compte 9165.01 « participation à l'aménagement des pistes de la Dôle » a été amorti en une fois. Ceci est dû au fait que les travaux ne sont pas faits par la Commune mais par le Conseil régional.

A la lecture de la ligne relative au compte 9143.47 « construction du SAC » l'on observe une petite erreur. En fait, le chiffre indiqué au niveau du crédit accordé correspond au premier des trois préavis rédigés. Ce point sera corrigé l'année prochaine.

. Ecart principal sur les revenus fiscaux 2016 par rapport au budget 2016 et à 2015

Au niveau vaudois, les droits de mutation, l'impôt sur les successions et donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers sont utilisés dans le cadre du calcul de la facture sociale. En fait, la moitié des revenus issus de ces trois types d'impôt aléatoire sert à alimenter la caisse de la facture sociale.

. Récapitulatif des trois types de péréquations

Il s'agit de la péréquation entre communes dite « horizontale », la facture sociale appelée péréquation « verticale » et la réforme policière.

La Syndique passe la parole à M. M. JACCARD, Boursier, pour présentation des tableaux suivants :

. Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement est l'excédent de revenus qui ressort du compte de fonctionnement et qui permet de faire des investissements. Le résultat de l'exercice 2016 est déficitaire de frs. 193'000.-- et, après intégration des éléments financiers (amortissements et réserves), de frs. 137'000.--. Dès lors, il faudra utiliser la trésorerie.

. Evolutions des réserves en 2016

Les réserves diminuent et passent de 3'675'900 au 1^{er} janvier 2016 à frs. 3'480'800 au 31 décembre 2016. Cette baisse s'explique par les prélèvements effectués pour amortir les éléments qui viennent de l'épuration.

. Evolution de la trésorerie au 31.12.2016

La trésorerie, qui se montait à 9'810'000 à fin 2015, diminue à 9'108'000 mais reste encore intéressante.

. Tableau comparatif du flux de trésorerie

La différence constatée à fin 2016 découle de l'évolution des produits débiteurs, des créanciers et des investissements.

• Principe d'investissement et évolution des créances

L'impact des investissements est fort.

• Evolution de l'actif du bilan

L'augmentation du patrimoine administratif provient essentiellement des investissements après les amortissements. Les avances aux financements spéciaux correspondent au déficit des ordures ménagères porté au bilan comme dette du futur.

• Evolution du passif du bilan

Le capital a diminué du montant de la perte.

• Information et synthèse - poste 45 « ordures ménagères »

Le poste 451 «déchetterie intercommunale» s'équilibre car toutes les dépenses doivent être refacturées dans le poste 450 pour la part de Commugny ou refacturées aux communes partenaires. Le montant des charges réelles pour la Commune est de frs. 510'000.-- et non de 794'000.--. Ceci s'explique par le fait que la Commune est boursière pour la déchetterie intercommunale. La somme à refacturer est de frs. 268'000.-- (Commugny (53.5 %), Chavannes des bois (16.4%), Tannay (30.1 %)). Le premier amortissement sur la déchetterie de frs. 33'794.-- figure sous 450 et non sous 451 car la Commune ne peut pas refacturer ses propres amortissements aux autres communes.

La différence relevée au poste 450 « ordures ménagères » de frs. 9'025.30 provient du compte 31885 « déchets spéciaux » et s'explique par le fait que les déchets spéciaux doivent être financés par l'impôt. Enfin, l'exonération de la taxe des jeunes de moins de 18 ans a été mise à la charge du social.

M. C. SCHULER demande d'où provient la différence qu'il observe à la rubrique 48122 entre les chiffres réels et le budget 2016 ?

Le Boursier répond qu'au moment de la conception du budget 2016 ce poste a « sauté » et qu'il correspond à la période où l'ancienne déchetterie était concernée.

M. Mark WILLIAMS constate que les revenus 450 « ordures ménagères » sont deux fois supérieurs à la taxe sur les sacs. Il demande s'il existe un seuil limite à la taxe forfaitaire ?

M. M. JACCARD, Boursier, indique qu'il n'existe aucune marge de manœuvre et qu'en l'absence d'équilibre la taxe doit compenser.

La Syndique précise qu'il n'existe pas de formule magique de répartition et qu'il s'agit d'une « usine à gaz » au niveau administratif. Néanmoins, elle admet que l'on puisse trouver que l'esprit de la loi du système pollueur-payeur soit un petit peu détourné.

M. M. WILLIAMS pense que l'on a mis en place un système relativement cher qui, finalement, n'atteint pas le but recherché à l'origine.

La Syndique rappelle qu'auparavant le mode de financement appliqué à Commugny était lié à la consommation d'eau. Elle indique que l'élimination des déchets coûte cher et que l'un des moyens pour lutter contre consiste à laisser les emballages au magasin.

Le Boursier précise que le poste 450 n'est pas nouveau dans les comptabilités des communes mais qu'auparavant tout ce qui n'était pas financé par la taxe l'était par l'impôt. Enfin, il pense que le problème des déchets ira en s'accroissant.

M. E. WEISSKOPF demande quels étaient les coûts avant la construction de la déchetterie intercommunale par rapport aux frs. 510'000.-- actuels ? Et comment s'expliquent les différences ?

Le Boursier indique qu'il n'a pas ces données avec lui. Il ajoute que les différences sont liées à différents éléments (volume, coûts des partenaires, entreprises, etc.).

La Syndique pense qu'il serait plus constructif d'attendre 12 mois d'exploitation de la nouvelle déchetterie avant de faire des comparaisons.

M. Jean-Pierre RODIEUX demande si le nouveau modèle de comptabilité harmonisé MCH II sera bien introduit en 2020?

Le Boursier précise que le nouveau logiciel de comptabilité permettra une meilleure centralisation des informations et que l'objectif actuel est fixé à 2021.

La parole n'étant plus demandée le Président invite Mme L. STANESCU, rapporteur, à lire l'entier du rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre le débat général sur les comptes, le rapport d'activité et le rapport de la Commission de gestion.

M. J.-P. RODIEUX trouve la position de la Commission de gestion à propos du congélateur (point 3.3) à savoir « *il faudra peut-être un jour se poser la question de la pertinence de conserver cette «antiquité régionale» un peu molle.* Il estime que, si le congélateur demeure déficitaire, il faudra réfléchir sur la nécessité de le maintenir.

M. N. KALTENRIEDER, membre de la Commission de gestion, prend note de cette remarque et signale que l'indication a été donnée à titre informatif. Dès lors, selon le suivi de cette affaire, la Commission de gestion prendra peut-être une position plus marquée l'année prochaine.

M. Alain GONTHIER souhaite connaître l'utilité du congélateur?

Yves HERMANJAT, Municipal, indique qu'il s'agit en fait d'un local de congélation avec des casiers qui peuvent être loués par les habitants. Ce service est utilisé, par exemple, par des particuliers qui achètent une bête à plusieurs.

M. A. GONTHIER demande de quelle façon les habitants de la commune ont été informés de son existence?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique que l'information figure uniquement sur le site internet. Par ailleurs, il s'engage à réaliser un tableau récapitulatif des coûts sur plusieurs années. Enfin, il

rappelle que le dépassement des coûts d'entretien en 2016 s'explique par une grosse panne du système qui a nécessité le changement du tableau électrique, du régulateur et du compresseur.

M. M. WILLIAMS se réfère au point 3.4 du rapport de gestion intitulé ARSCO et pense qu'il est bien d'avoir soulevés différents points mais émet des doutes quant au rôle que pourraient jouer les membres de la Délégation ASCOT dans ce domaine.

La Syndique signale que l'ancien système a été maintenu à savoir que lors de la présentation des comptes ou du budget d'ARSCO SA les membres des Commissions des finances et de gestion des Communes et de l'ASCOT sont invités. Comme les effets de charges d'ARSCO SA se reportent directement sur les comptes de l'ASCOT il est normal qu'au niveau du rapport de gestion les questions soient posées par l'ASCOT plutôt que par les Communes.

M. M. WILLIAMS relève que lors de la présentation des comptes d'ARSCO SA à l'Assemblée de l'ASCOT il est bien possible pour les membres de poser des questions mais aucunement de se prononcer sur les comptes.

La Syndique rappelle qu'ARSCO SA est une Société anonyme et que l'organe délibérant est l'Assemblée des actionnaires. Selon la loi vaudoise les représentants sont des personnes qui émanent des Municipalités. En Terre Sainte, les Syndics représentent en général les communes au sein des sociétés anonymes.

8.4/5 Adoptions du rapport de gestion et des comptes 2016

Le Président rappelle qu'en adoptant le préavis le Conseil accepte le rapport de gestion 2016, les comptes 2016 et donne décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion ainsi qu'au Boursier pour l'année 2016.

Le préavis municipal n° 08/2017 est accepté à l'unanimité.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 07/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 1'416'000.- TTC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC CENTRAL, LA RÉFECTION DES SURFACES SPORTIVES ET DES PLACES DE JEUX JOUXTANT LE SITE DU CENTRE SCOLAIRE DE COMMUGNY

Le Président passe la parole à la Municipalité pour informations complémentaires.

Dans sa présentation, M. Y. HERMANJAT, Municipal, donne des précisions sur la situation actuelle du terrain (aire de jeux, terrain de foot et son grillage, terrain synthétique, piste de course, etc.) ainsi que sur le projet et les équipements prévus pour l'aire de jeux 2 à 8 ans, la zone 4 à 15 ans, l'aire de jeux 16 à 17 ans, l'aire de jeux tout public, l'aire sportive et enfin, l'aire de repos, détente et pique-nique.

Par ailleurs, il signale que la Municipalité n'est pas favorable à la création d'une zone « grillades » à cet endroit. Il cite la mauvaise expérience faite par la commune de Céligny. De plus, il faudrait organiser la surveillance du site pour éviter des nuisances pour les voisins et imposer des heures d'ouverture. Néanmoins, la Municipalité serait favorable à la création d'une zone « grillades » dans les hauts de la Commune. Quant à la réalisation d'une aire de pétanque la Municipalité estime qu'il y a déjà pas mal d'activités sur le terrain.

Pour finir, il indique que des réalisations comparables comme celles de Founex et Bellevue marchent très bien.

Le Président donne la parole à Mme M. LUYET, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances et à M. Omar SHARIF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des constructions.

Le débat est ouvert.

*Arrivée à 21h00 de Messieurs Daniel FLESHER et Peter MAC AVOCK.
La majorité absolue passe à 22.*

M. M. WILLIAMS s'étonne de la durée d'amortissement planifiée (30 ans) et demande si la durée de vie des jeux est de trente ans ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond que non. Il relève qu'il s'agit de la durée d'amortissement légale mais que les installations seront amorties plus rapidement.

La Syndique précise que la loi stipule trente ans au maximum.

M. M. WILLIAMS estime que la durée de vie des jeux est de quinze ans.

M. N. KALTENRIEDER se prononce contre la création d'une zone destinée aux « grillades » pour des raisons de nuisances (trafic routier, fumée, bruit, etc.). Il estime qu'il faut profiter des installations qui existent déjà en Terre Sainte.

Mme E. COULON trouve le projet magnifique, utile et placé au bon endroit.

Mme Marianne NAEGELI remercie la Municipalité d'avoir revu sa copie d'il y a deux ans et d'avoir tenu compte de l'amendement déposé. Elle qualifie le projet de magnifique.

M. Christian PETER souhaite connaître les raisons de la concentration de toutes les activités à côté de la Structure d'Accueil Commune (SAC)?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique que l'idée consiste à répartir les âges, créer une piste qui fait le tour, aménager une zone tampon (haies vives et prairies fleuries) afin de maintenir les gens à distance des propriétés voisines. Enfin, de maintenir un espace central libre pour des manifestations.

La Syndique rappelle que les enfants fréquentent l'Unité d'Accueil Parascolaire pour Ecoliers (UAPE) lorsque l'école est finie. Dès lors, il n'y a pas de collusion d'activités entre l'UAPE et l'école.

M. D. FLESHER trouve le projet superbe et pense que la réalisation d'un terrain de pétanque serait intéressante. Il suggère de l'installer sur un espace non utilisé, à côté, au centre de la Commune. Il souhaite obtenir des indications sur la date de démarrage des travaux et les horaires d'ouverture.

M. Y. HERMANJAT indique que, du fait de la diminution des nuisances liées notamment au terrain de foot et de l'absence d'éclairage (pas d'activité nocturne), il n'est pas nécessaire d'imposer un horaire d'utilisation de cet espace. Les riverains seront invités à une séance de présentation du projet début juillet. L'enquête publique sera déposée mi-août /mi-septembre.

Mme L. STANESCU demande s'il est vrai que l'on va construire à l'endroit où se trouve le jardin de l'UAPE ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, précise que la place-jardin actuelle (trop fermée et sans ombre) sera effectivement déplacée derrière. Un beau jardin sera créé avec, entre autres, des espaces couverts et des espaces « plantation ».

Mme L. STANESCU fait remarquer que les enfants aiment jouer sur la partie située devant l'UAPE.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, constate que les enfants disposeront du plus grand jardin de toutes les UAPE de Terre Sainte.

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, indique, qu'il a eu des discussions avec les enfants et le personnel de l'UAPE et qu'ils sont tous contents à l'idée de pouvoir utiliser le parc. Il pense qu'il existe un vrai besoin de pouvoir se balader. Il confirme aussi que la surveillance sera garantie.

M. M. WILLIAMS demande quel chemin les familles qui arrivent en voiture devront emprunter depuis le parking ? Devront-elles traverser le terrain synthétique ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, signale que les piétons pourront traverser le terrain car il ne sera pas grillagé. Il existera aussi un cheminement au centre de l'école et sous les avant-toits.

M. Michel SCHMIDT demande si le type de revêtement a déjà été défini pour les trois surfaces ovales ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, indique que non et précise qu'actuellement les copeaux marchent bien.

M. M. SCHMIDT se réfère à la place de jeux de Founex et trouve que le revêtement synthétique est agréable pour les enfants en bas âge.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, souligne que ce type de revêtement peut provoquer des brûlures lors de chute. Il existe aussi la solution du revêtement synthétique absorbant.

M. M. SCHMIDT note que, si le préavis est accepté par le Conseil, la Municipalité choisira elle-même le revêtement.

M. Alain GONTHIER déclare soutenir la création d'une zone « grillades » car elle pourrait devenir un point de rencontre entre les expatriés de septante nationalités différentes et les habitants du sérail.

M. O. SHARIF rappelle que l'idée à la base était d'éviter la prolifération de barbecues sauvages.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, fait remarquer que des panneaux seront installés pour indiquer que les barbecues sont interdits sur le terrain.

La Syndique pense que la création d'une zone de « grillades » compliquerait la gestion des lieux et pourrait inciter les personnes à venir avec leurs propres « grills ». De plus, cela ne correspond pas à la philosophie du projet présenté. Dès lors, la Municipalité estime qu'il est plus pertinent d'installer quelque chose vers le Stand de tir.

M. Ch. LOWE constate qu'il n'existe qu'un seul point d'eau (en dehors du vestiaire) pour les trois petits parcs. Il demande s'il est possible d'inclure dans le projet quelques points d'eau supplémentaires ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond positivement. Cette demande fera partie des divers et imprévus.

L'amendement au préavis municipal n° 07/2017 "une installation dédiée aux "grillades" sera réalisée" est refusé par 36 voix avec 2 avis positifs et 3 abstentions

L'amendement au préavis municipal n° 07/2017 "un terrain de pétanque sera réalisé" est accepté par 23 voix avec 10 avis contraires et 8 abstentions

Le préavis municipal n° 07/2017 amendé est accepté par 39 voix avec aucun avis contraire et 2 abstentions

10. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CONCERNANT LA PETITION DU 8 MARS 2017 AU SUJET DE LA ROUTE DE L'EGLISE

Le Président passe la parole à M. Ch. LOWE, rapporteur, pour lecture des conclusions de la Commission ad hoc. Ensuite, il rappelle la procédure légale prévue dans le Règlement du Conseil communal, à savoir le renvoi à la Municipalité ou le classement.

La pétition du 8 mars 2017 est renvoyée à la Municipalité à l'unanimité

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

11.1 Protection contre les ondes électromagnétiques

M. J.-P. RODIEUX se réfère à la page 8, dernier paragraphe, du Rapport d'activités 2016 qui précise « *la Déchetterie intercommunale nécessite la présence de plusieurs gardiens à 50% au maximum, notamment du fait de son emplacement sous une ligne à haute tension* ». Il demande s'il s'agit d'une mesure destinée à éviter l'exposition aux ondes électromagnétiques ? Si oui, qu'en est-il des villas qui se situent sous la ligne à haute tension ?

La Syndique indique que les mesures prises pour le personnel sont exigées par la loi suisse sur le travail et qu'il n'existe aucune législation pour les personnes qui habitent sous une ligne à haute tension.

11.2 Bâtiment de la laiterie

Mme A. HESS constate que les travaux faits n'ont pas servis à grand-chose. Elle pense qu'il s'agit d'un problème de rentabilité et qu'il faudrait mettre sur la table la suppression de ce bâtiment qui coûte et qui est dangereux.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, rappelle que la variante « petits travaux » avait été choisie par le Conseil pour permettre de mener une réflexion sur le futur de la Laiterie et du carrefour. Il souligne que l'appartement rénové commençait à devenir insalubre.

Par ailleurs, il confirme que la Municipalité a bien mené une réflexion et qu'elle pense, entre autres, que les locataires et l'épicerie pourraient être relogés dans le cadre du projet Bornalet Sud.

Mme A. HESS pense que le destin de la Laiterie devrait être liée au projet du carrefour et non à Bornalet Sud.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, confirme que la Municipalité réfléchit aussi à cette variante.

La Syndique rappelle qu'il faudrait reloger les deux locataires et que, suivant la décision de la Commission de conciliation, la procédure pourrait prendre entre deux et quatre ans. Par ailleurs, au vu de l'absence de logement communal disponible dans la Commune les locataires seraient obligatoirement relogés aux frais de Commugny. Enfin, elle pense que le fait de démolir la laiterie ne va pas résoudre tous les problèmes de circulation.

Mme A. HESS estime que cela en supprimera une bonne partie.

11.3 Arrêt de bus face au chemin de Barrauraz

Mme A. HESS demande où en est le projet de création du passage-piétons qui devait être réalisé en mai-juin (Conseil 05.04.17) ?

La Syndique répond que la Municipalité n'a pas encore reçu d'information du Canton à ce sujet.

11.4 Nuisance liée à la prolifération des mouches

Mme A. HESS constate une prolifération inhabituelle des mouches et demande s'il est prévu d'intervenir (plan sanitaire) et quelle en est la source?

La Syndique indique que le Canton ne prévoit aucun plan de lutte car les mouches ne représentent pas de risque sanitaire. Elle précise qu'il a fait très chaud au mois de février lorsque les prédateurs des insectes concernés n'étaient pas encore arrivés (hirondelles et martinets). Il s'agit d'un phénomène particulier qui, par ailleurs, n'est pas dû à la « compostière ».

11.5 Sécurité liée à l'installation d'un défibrillateur

M. Ch. PETER se demande si le défibrillateur pourrait représenter un danger pour les enfants qui sont à proximité et s'il existe un risque de sabotage ?

M. H. SCHAUB, Municipal, signale que, selon les renseignements qu'il a obtenus, en général, les personnes montrent beaucoup de respect pour ce genre d'appareil. Par ailleurs, pour faire

fonctionner un défibrillateur il faut placer les électrodes sur une personne et il n'y a pas de décharge si le rythme cardiaque est normal.

11. 6 Sécurité routière et entretien des haies

Mme Suzanne BUCLIN pense que, pour garantir la sécurité routière, la Municipalité devrait faire tailler les haies correctement en bord de route et effectuer des contrôles.

La Syndique signale que les mesures y relatives sont en cours.

11.7 Trafic aérien au-dessus de la Commune

M. E. STAHL, après avoir constaté un trafic important d'avions dimanche dernier sur Commugny, demande si la route aérienne a changé ou si les avions la coupent ?

La Syndique indique qu'elle n'a pas d'information à ce sujet. Elle se renseignera auprès de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève et transmettra cette plainte.

11.8 Détérioration du revêtement de surface

M. Ernesto STAHL signale des trous dans le goudron au chemin du Riondet et demande si la Commune pourrait intervenir ?

M. M. GOLAY, Municipal, indique que plus de trente sites comportant des défauts ont été répertoriés à l'aide de véhicules équipés de caméras. Il précise que les réparations vont débiter prochainement et se feront au fur et à mesure.

11.9 Trafic à la route de Divonne

M. E. STAHL constate que le trafic devient de plus en plus important à cet endroit. Il demande à la Municipalité d'intervenir en faveur de la création d'une sortie autoroutière à Versoix. Il signale aussi que la route est déjà abîmée.

La Syndique pense qu'il existe actuellement clairement un problème de report de circulation dû aux travaux routiers en cours. Elle rappelle aussi que l'autoroute appartient au domaine de la Confédération et qu'à ce niveau, les projets n'avancent pas au même rythme. Elle met l'accent sur le fait que l'Etat de Genève soutient ce projet et qu'il l'a inscrit dans la planification du Grand-Genève.

Au niveau de l'état de la route cantonale, il est en effet anormal que le revêtement (mélange test) se soit aussi vite abîmé.

M. A. GONTHIER cite en exemple le revêtement phonique posé sur la Route Suisse (fin Bellevue et l'entrée du parc botanique) pour protéger les Organisations internationales du bruit généré par les voitures qui semble très bien fonctionner. Il pense qu'il faudrait suivre cette réalisation.

11.10 Ligne 814 – arrêts bus Commugny-Centre

Mme Danièle BRAUN signale que les communes de Founex et Chavannes-des-Bois ont installé des abris-bus. Par contre, elle constate que l'arrêt de bus direction Divonne est signalé par un balisage de couleur jaune mais qu'il n'existe aucun panneau « Commugny-Centre » et horaire. Par ailleurs, direction Coppet, il n'y a toujours pas d'abris-bus. Elle demande quand le nécessaire sera fait ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, signale qu'il a oublié de faire signer le photomontage réalisé (panneau indicateur et horaire) au propriétaire du terrain. En ce qui concerne le projet d'abris-bus côté descente il est lié au réaménagement du parking de l'école.

Mme D. BRAUN rappelle qu'il avait été dit que l'abris-bus serait réalisé après le déménagement de l'ancienne déchetterie.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi**

27 septembre 2017, à 20h15

La séance est levée à 22h00

Le Président



Maximilien WALTER



La Secrétaire



Mireille SCHICK